

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_8
id. 777

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**TRAVAUX DE REVÊTEMENTS MURAUX, SOLS SOUPLES, SOLS
DURS, FAÏENCES DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
(HORS COLLÈGES)
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

Une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux de revêtements muraux, sols souples, sols durs et faïences dans les bâtiments départementaux.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande et composé de 3 lots :

Lot n° 1 : revêtements muraux

Lot n° 2 : revêtements de sols souples

Lot n° 3 : revêtements sols durs - faïences

- Marché sans montant minimum ni maximum

- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 22 avril 2014 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

Pour les 3 lots, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés présentés aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution suivants :

- prix des prestations : 60 points
- valeur technique au regard du mémoire technique : 40 points

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés de travaux de revêtements muraux, sols souples, sols durs et faïences dans les bâtiments départementaux (hors collèges) avec les sociétés suivantes :

Lot n° 1 : revêtements muraux
Attributaire : Société PSO

Lot n° 2 : revêtements de sols souples
Attributaire : Société SOL FRANCAIS

Lot n° 3 : revêtements sols durs - faïences
Attributaire : Société LACAZE

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,